

# Espace Métiers d'Art de GOURDON Exposition-Vente Boutique





2026

# **DOSSIER DE CANDIDATURE**



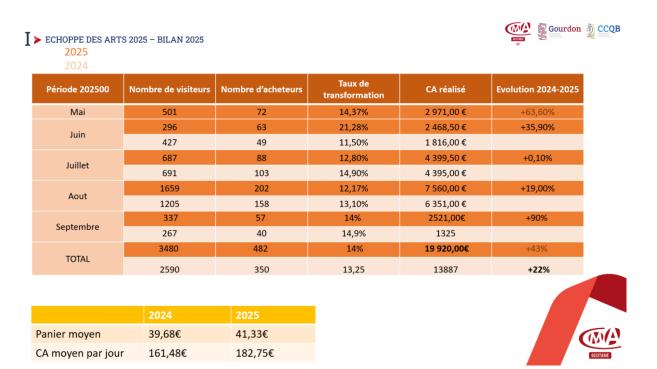
A retourner AVANT le 05 décembre 2025 à 17h00

Par émail à Caroline SALVIN c.salvin@cm-cahors.fr

### **⇔** CONTEXTE ET BILAN CHIFFRE

Depuis 2024, la ville de Gourdon, la Communauté de Communes Quercy-Bouriane et la Chambre de Métiers du Lot ont ouvert une boutique collective « l'échoppe des arts ». Cette boutique est située dans le centre historique de la **ville de Gourdon**, au 17 rue du Majou. Cet espace de vente est mis à disposition d'un groupe d'artisans d'art sélectionnés.

Le tableau ci-dessous présente les chiffres des saisons 2024 et 2025.



### ⇒ CONDITIONS DE PARTICIPATION A LA BOUTIQUE DE GOURDON

Un comité de sélection composé de représentants de la ville de Gourdon et de la CCQB, de représentants de la CMA et d'artisans d'art sélectionne le groupe d'artisans (14 maximum).

### Fonctionnement de la boutique

- Permanences: chaque artisan assure environ 8 jours de présence sur la période d'ouverture (5 mois), selon un planning défini en début de saison. Certaines permanences peuvent être assurées à deux.
- Gestion collective : les artisans sont repartis dans des commissions thématiques (communication, aménagement intérieur, fournitures, comptabilité) et travaillent en lien avec les chargées de mission de la ville de Gourdon et de la Chambre de métiers.
- Engagement : une implication active dans la gestion et la vie de la boutique est indispensable. Ce projet repose sur la coopération et l'investissement de chacun.

### Période d'ouverture

Pour la saison 2026, la boutique sera ouverte au minimum de mai à septembre inclus. Une prolongation est possible si le collectif d'artisans en exprime le souhait.

Les artisans d'art sélectionnés devront obligatoirement participer à des réunions et à des journées de formation organisées entre janvier et mai 2026.

Le planning déjà prévu est le suivant :

- Mardi 6 janvier 2026, 9h à 14h : réunion d'organisation et repas partagé
- Jeudi 19 février 2026, 9h à 17h : formation : « créer une présentation efficace de son entreprise en métiers d'art » (formation obligatoire pour les nouveaux et recommandée pour les anciens (nouveau programme)). Lieu : Labastide-Murat
- Mardi 3 mars et mardi 10 mars 2026, 9h à 17h : formation sur « les techniques de vente en boutique »
- En fonction de la date d'ouverture définie par le groupe lors de la première réunion d'organisation, une journée sera calée collectivement pour : formation : logiciel de caisse et aménagement/présentation des espaces d'exposition de chacun.

L'objectif de ces sessions est de renforcer vos compétences afin de mieux présenter votre entreprise, d'améliorer vos techniques de vente et de communication, de maîtriser l'utilisation du logiciel de caisse et de développer vos capacités de gestion. Elles sont aussi mises en place pour permettre aux membres du groupe de se connaître et de renforcer la cohésion dans le groupe, indispensable à un bon fonctionnement du projet.

Ces formations étant prises en charge par le FAFCEA, vous devez vous assurer d'avoir cotisé et de disposer d'un minimum de 50 heures de formation restantes.

Nous insistons sur le caractère obligatoire de la présence de tout le monde aux temps collectifs qui permettent une bonne gestion de la boutique. En candidatant vous vous engagez à être présents et à participer à la gestion de la boutique. Le bilan 2025 a aussi souligné l'importance de l'implication de chacun sur les réseaux sociaux dédiés : nous vous demanderons donc de valoriser la boutique lors de vos permanences.

Il sera également demandé aux artisans d'art sélectionnés pour la boutique de participer à certains évènements de la ville de Gourdon.

Les artisans d'art qui souhaitent candidater doivent obligatoirement s'inscrire sur le réseau de l'artisanat et des métiers d'art d'Occitanie <a href="https://www.metiersdart-occitanie.com/espace-pro/">https://www.metiersdart-occitanie.com/espace-pro/</a>

### **⇒** CONDITIONS FINANCIERES

Une contribution de:

- 30 euros par mois pour les artisans inscrits à la CMA Occitanie
- 60 euros par mois pour les professionnels métiers d'art inscrits sous un autre statut (maison des artistes, URSSAF...)

Ce montant par exposants sera versé à l'ordre de la CMAR Occitanie. Cette participation contribue à payer des frais liés à la boutique (logiciel de caisse, abonnement pour la maintenance de la caisse, frais TPE...).

Les encaissements de la boutique sont gérés par la CMA.

La CMA reverse ensuite la totalité de ces ventes à chaque artisan (sans commission).

Plusieurs factures seront demandées pendant la saison (environ une par mois).

Attention le délai de paiement est relativement long car la procédure est complexe et longue. La CMA ne garantit pas de délai de paiement mais fera le maximum pour que celui-ci soit le plus court possible.

## L'ENTREPRISE

Raison Sociale :
Nom et Prénom du chef d'entreprise
Adresse :
Code Postal : Ville :
Activité :
Téléphone : Portable :
Email: Site Internet:
Facebook : Instagram :
<b>Statut professionnel</b> (à cocher) ☐ Répertoire des métiers ☐ Maison des artistes ☐ Autre (précisez)
N° SIREN
Date de début d'activité :
Effectif:
Avez-vous déjà eu dans votre entreprise Des apprentis :
Des stagiaires :
Proposez-vous des formations et/ou des stages dans votre entreprise ?
Votre activité métiers d'art est-elle votre activité principale ?
Si non, quelle autre activité exercez-vous et à quel pourcentage ?

# **⇒ AVEZ-VOUS OBTENU L'UN DES TITRES OU PRIX SUIVANTS :**

Titre	Prix
Maitre Artisan en Métiers d'Art	Prix Bettencourt
Maitre d'Art	Prix Métiers d'Art Régional
Label EPV	Prix Métiers d'Art National
Meilleur Ouvrier de France	Autre prix en Métiers d'Art

$\Rightarrow$			_	_		_		_	_	 _	•	-	
<i>┌</i> ╴>	v	_	_	_	v	_	NI	•	_,	-	n		

Etes-vous inscrit sur:

**⇒** FORMATIONS :

	OUI	NON
Route des métiers d'art d'Occitanie (référencement gratuit obligatoire pour postuler)		
Ateliers d'Art de France		
RéparActeur		
Autre		

ndiquez vos formations, stages, expériences professionnelles dans le domaine d'activité :						
naiquez vos formations	s, stages, exper	rences profess	nomienes dan	is le domaine d	activite.	

$\Rightarrow$	CO	۸۸۸	ΛFR	CIA	ΙΙςΔ	TION	<b>u</b> •
$\overline{}$	L.L.	IVIIN	/IER	LIA	LIJA	111111	v.

Vendez-vous déjà vos créations en boutique ?

Si oui, dans une boutique privée (précisez la commune) :

Dans une ou des boutiques collectives (précisez la ou les communes) :

Depuis combien de temps :

Avez-vous déjà participé à la boutique L'Echoppe des Arts à Gourdon (cochez les années correspondantes) :

2024	2025

Avez-vous déjà participé à la boutique Arts Envies à Figeac (cochez les années correspondantes) :

2021	2022	2023	2024	2025

### **⇒** COMMUNICATION :

Quel type de communication mettez-vous en place dans votre entreprise (site internet, réseaux sociaux, ...) :

*⇒* **DETAIL DES PRODUITS EXPOSES (**TYPES, MATIERES UTILISEES, PROVENANCE DES MATIERES PREMIERES ET DES ACCESSOIRES, DESCRIPTION DE LA FABRICATION)

(Toute revente ou exposition de produits non créés et fabriqués par l'entreprise est exclue)

### Pièces à joindre au dossier :

- Un justificatif d'immatriculation professionnelle et d'affiliation à un Régime Social (pour les professionnels qui ne sont pas inscrits à la CMA).
- Des photos de vos produits et réalisations, photos numériques à envoyer par mail avec le dossier. Les photos doivent être de bonnes qualités. Elles doivent être envoyées par mail (en pièce jointe et pas dans le corps du mail) ou par transfert de gros fichiers. Elles ne doivent pas être intégrées à un document PDF. Les photos représentent l'élément essentiel sur lequel le jury va se positionner.
- La liste des produits qui seront exposés à la boutique et leurs prix (exemple pour un maroquinier : sacs, portefeuille, pochettes ou pour un styliste vêtements, écharpes...)
- Documents de présentation de l'entreprise (plaquette, dépliants).